



Achat d'un garage d'immeuble en copro

Par **karvalm**, le **05/01/2012** à **11:03**

Bonjour,

J'achète un garage , règlement sans crédit, est-il indispensable de passer par un compromis de vente à l'étude notariale ? Ce compromis peut-il être établi sous seing privé, l'acte d'enregistrement étant pris ensuite en charge par un notaire.?

2° question :

L' enregistrement de la vente auprès des Services des Impôts peut-il être pris en charge uniquement par l'intermédiaire d'un avocat spécialisé ou par les " vendeur-acheteur" eux-même?

Remerciements